

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 34
Présents : 25
Votants : 26

N° ordre : DE-24-51

N° ordre dans la séance :
DE-16072024-09

Date de la convocation :
08/07/2024

Date de la publication :

SÉANCE DU 16 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt-quatre et seize du mois de juillet à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal de Culoz-Béon, sous la présidence de Monsieur ANDRE-MASSE Franck.

Jean-Marc DUPONT Maire délégué, Claude FELCI, Isabelle MORLOTTI, Danielle RAVIER, Robert VILLARD, Céline LE CERF, Marc MEO, Anne-Laure PETITE, David TREBOZ Adjoint, Danielle CALLET, Sylvain BOIS, Thierry DEHAY, Marie-Françoise SONZOGNI, Joëlle TRABALZA, Hélène ROSSI, Sylvianne GUILLERMET, Dominique GERRA, Nadine BRAVI, Thierry DRAPIER, Frédéric DI PAOLO, Christelle MARCHAND, Mickaël MOUTOT, Emilie VALTON, Christelle BOUVIER conseillers

Absents excusés : Marc GUILLAND (procuration Franck ANDRE-MASSE), Mélisande MACONE, Eric BONNET, Carlos ROCHA OLIVEIRA, Loïc MONTEIRO (procuration à David TREBOZ), Dominique SCALMANA, Déborah GLEYZE, Katerina CHAPMAN, Thierry CURTELIN (procuration à Christelle BOUVIER)

Secrétaire de séance : Mickaël MOUTOT

OBJET : DECISION MODIFICATIVE BUDGET GENERAL N°1

Monsieur David TREBOZ, Adjoint délégué aux finances, informe le conseil municipal que des ajustements budgétaires sont nécessaires dans les sections Fonctionnement et Investissement du budget général 2024.

En Fonctionnement, il convient d'annuler le titre de recettes établi à l'ordre de la Commune de BEON en 2022 pour sa participation financière au multi-accueil de CULOZ. Le compte 673 « Titres annulés sur exercices antérieurs » n'étant pas suffisamment approvisionné, celui-ci doit être ajusté par un virement de crédit.

En Investissement, il est nécessaire d'intégrer aux comptes d'immobilisations en cours ou définitifs, des frais d'études qui ont été suivis de travaux (opération d'ordre non budgétaire). A noter que d'autres intégrations seront faites ultérieurement et devront faire l'objet d'une nouvelle décision modificative lors d'un prochain conseil municipal.

Enfin, les crédits prévus à l'opération 18 STADES sont insuffisants pour assurer les dépenses à venir. Un virement de crédits est donc nécessaire.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE le Maire à procéder aux mouvements indiqués dans la Décision Modificative n°1 du Budget Général qui se présente ainsi :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6561-020 : Organismes de regroupement	2 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	2 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-673-020 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00 €	2 500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges spécifiques	0,00 €	2 500,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	2 500,00 €	2 500,00 €	0,00 €	0,00 €

INVESTISSEMENT				
D-2138-020 : Autres constructions	0,00 €	1 100,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-020 : Constructions (en cours)	0,00 €	184 450,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-020 : Installations, matériel et outillage techniques (en cours)	0,00 €	164 450,00 €	0,00 €	0,00 €
R-2031-020 : Frais d'études	0,00 €	0,00 €	0,00 €	328 800,00 €
R-2033-020 : Frais d'insertion	0,00 €	0,00 €	0,00 €	21 200,00 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0,00 €	350 000,00 €	0,00 €	350 000,00 €
D-21351-13-020 : MAIRIE-SERVICES GENERAUX	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2188-18-321 : STADES	0,00 €	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	50 000,00 €	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	50 000,00 €	400 000,00 €	0,00 €	350 000,00 €
Total Général		350 000,00 €		350 000,00 €

APPROUVE la décision modificative n°1 du Budget Général telle que présentée ci-dessus ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Le Maire

Franck ANDRE MASSE